

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 19 décembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

N° 24-12-11

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Décision modificative n°3 – budget commune 2024

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

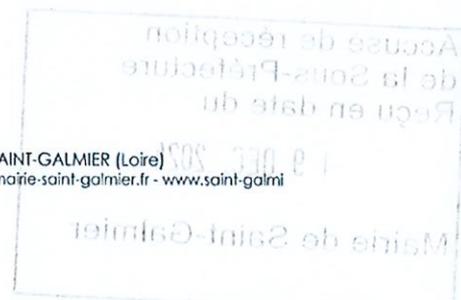
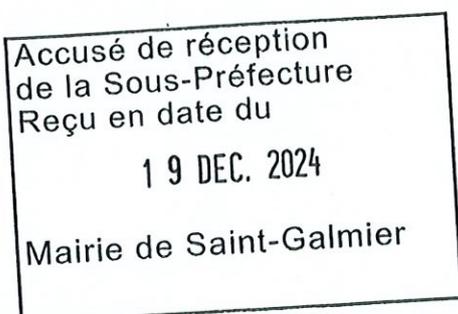
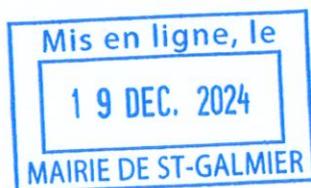
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Suzanne BOICHON - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA - Thomas ROCHETTE – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE – Pascal BENARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Mireille PAULET à Marie-Hélène BRUNET - Christian BECUWE à Daniel DUCROS - Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS - Michel FRANCHINI à Gérard ALLANCHE - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL

Membre absent : Geneviève NIGAY.



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISION MODIFICATIVE N°3- BUDGET COMMUNE 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à un réajustement des crédits inscrits à la section d'investissement en dépenses du budget primitif 2024.

Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour les programmes suivants : 0423 « Parking silo », 0722 « Sanisettes », notamment en raison d'une part, de la signature d'un nouvel avenant et d'autre part, d'un raccordement au réseau d'assainissement, soit un montant total de 20 400 €.

Cette inscription budgétaire est neutralisée par une diminution des crédits non consommés au programme 0224 « Bâtiments communaux 2024 ».

Il est nécessaire de voter la décision modificative suivante (voir état annexé à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (23 voix Pour et 5 Contre),

- **APPROUVE** la décision modificative N°3 annexée.

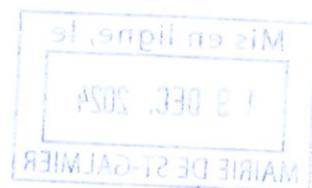
Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 décembre 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

19 DEC. 2024

Mairie de Saint-Galmier

